



Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Dossier suivi par M. Ludovic PRIOU

Réf. : smm-2015-195



GIVRAND, le 7 octobre 2015

Monsieur le Préfet
DDTM DE LA VENDEE
Service Eau, Risques et Nature
19 Rue Montesquieu
BP 60827
85021 LA ROCHE SUR YON Cedex

Objet : Concertation relative au projet de PPRL « Pays de Monts »

A l'attention de M. David MINARD
Unité risques et gestion de crise

Monsieur le Préfet,

Par correspondance en date du 27 juillet 2015, vous m'avez transmis un exemplaire du projet de Plan de Prévention des Risques naturels Littoraux (PPRL) Pays de Monts pour avis.

J'ai l'honneur de vous informer que le projet de PPRL a été exposé aux élus du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay lors du Comité Syndical du 1^{er} octobre 2015.

Concernant les ouvrages de limite de salure des eaux, nous avons bien pris en compte que l'Ecluse du Jaunay et le Barrage des Vallées étaient considérés comme des brèches (défaillance dans le système de digue).

Cependant, un troisième ouvrage de limite de salure des eaux, l'Ecluse de Boursaud, est présent sur notre territoire et plus précisément sur l'étier de Baisse sur la commune de Saint Hilaire de Riez (cf. plan au verso).

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir apporter des compléments sur la prise en compte de l'Ecluse de Boursaud dans le PPRL « Pays de Monts ».

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Syndicat,



Hervé BESSONNET

Plan de localisation de l'écluse de Boursaud sur la commune de Saint Hilaire de Riez

